

CERTIFICATION NF 536

Epurateurs d'air



Epurateurs d'air

www.marque-nf.com

Liste de prix 2018

en application du référentiel de certification NF 536

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 05/02/2018

Tarif applicable et Conditions de facturation

1. TARIF APPLICABLE

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)	1980 €
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ⁽¹⁾		
411	- par gamme	1320 €
AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION		
311	<u>Forfait Zone 1⁽²⁾ :</u>	3 960 €
+ 331	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
311	<u>Forfait Zone 2⁽²⁾ :</u>	4 620 €
+ 332	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
311	<u>Forfait Zone 3⁽²⁾ :</u>	5280 €
+ 333	(incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165 €
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	660 €

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

211	ESSAIS D'ADMISSION	TARIF ⁽³⁾	
		≤ 400 m ³ /h	> 400 m ³ /h
	Débit maximum de fonctionnement		
	Mesure à la vitesse maximale de fonctionnement : débit d'air brassé + puissance électrique absorbée + niveau de puissance acoustique + efficacité d'épuration vis-à-vis des		
	○ particules inertes	3 180 € HT	3 180 € HT
	○ COV ⁽¹⁾	7 370 € HT	11 250 € HT
	○ allergènes	2 500 € HT	2 820 € HT
	○ particules inertes + COV ⁽¹⁾	7 620 € HT	14 070 € HT
	○ particules inertes + COV ⁽¹⁾ + allergènes	10 120 € HT	16 320 € HT
	○ particules inertes + micro-organismes + allergènes	10 050 € HT	12 750 € HT
	○ particules inertes + COV ⁽¹⁾ + micro-organismes + allergènes	13 700 € HT	15 970 € HT
	Mesure supplémentaire ⁽²⁾ : débit d'air brassé + puissance électrique absorbée + niveau de puissance acoustique	200 € HT	750 € HT
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	660 €	

(1) La mesure de l'efficacité d'épuration vis-à-vis des Composés Organiques Volatils (COV) est systématiquement accompagnée d'une recherche de produits générés. Dans certains cas particuliers la norme expérimentale XP-B44-013:2009 est utilisée conjointement avec la norme expérimentale de référence NF-B44-200:2016 (voir référentiel).

(2) Les mesures du débit d'air brassé, de la puissance électrique absorbée et du niveau de puissance acoustique sont effectuées pour 1, 2 ou 3 vitesses de référence selon le nombre de vitesses de fonctionnement de l'appareil (voir référentiel).

(3) Pour des épurateurs dont les dimensions n'excèdent pas 95 x 44 x 40 cm (Hauteur x Largeur x Profondeur). Dans le cas contraire, tarifs sur demande.

1.2. SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	660 €
611	FRAIS VARIABLES DE REDEVANCE ANNUELLE Par gamme : ≤ 4 modèles ≥ 5 modèles	400 € 600 €
613	Par usine/site de production	600 €
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ⁽¹⁾	990 €
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION ⁽¹⁾	660 €
417	INSTRUCTION DU DOSSIER DE MAINTIEN ⁽¹⁾	660 €
	AUDIT DE SURVEILLANCE ou SUPPLEMENTAIRE D'UN SITE DE PRODUCTION	
312	<u>Forfait Zone 1 ⁽²⁾:</u> + (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) 331 (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions) ➤ site de production présentant un certificat ISO 9001 valide (1 jour d'audit) ➤ site de production sans certificat ISO 9001 (1,5 jour d'audit)	3 300 € 3 960 €
312	<u>Forfait Zone 2 ⁽²⁾:</u> + (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) 332 (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions) ➤ site de production présentant un certificat ISO 9001 valide (1 jour d'audit) ➤ site de production sans certificat ISO 9001 (1,5 jour d'audit)	3 960 € 4 620 €
312	<u>Forfait Zone 3 ⁽²⁾:</u> + (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) 333 (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions) ➤ site de production présentant un certificat ISO 9001 valide (1 jour d'audit) ➤ site de production sans certificat ISO 9001 (1,5 jour d'audit)	4 620 € 5 280 €
314	Temps supplémentaire, le cas échéant, par heure	165 €
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	660 €

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

211	ESSAIS DE SURVEILLANCE	
	Les essais de suivi sont réalisés en accord avec le paragraphe 4.1.1 du référentiel NF 536 et sur la base des tarifs des essais d'admission (§1.1)	
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	660 €

2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées dans le document Terms and Conditions en annexe en lieu et place de la en partie 4 du Référentiel commun de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION.

Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures.

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Une copie papier de la facture est disponible sur demande.